Appel à projet

Réalisation d'une fresque urbaine

@villedemoelansurmer

moelan-sur-mer.bzh

moëlan sur-mer MOLAN

1. Contexte

Dans le cadre de sa politique d'aménagement des espaces publics et de valorisation du design actif, la ville de Moëlan-sur-Mer, labélisée Ville Active et Sportive, lance un appel à projets pour la réalisation d'une fresque urbaine sur le mur arrière des tribunes du stade Parc ar C'Hoat, en surplomb du pumptrack récemment aménagé. Ce projet est porté par le Conseil municipal des jeunes, dans le cadre du dispositif départemental d'accompagnement des Conseils des jeunes, initié par le Conseil Départemental du Finistère.

Cette fresque vise à embellir un espace sportif central de la commune, à valoriser les valeurs du sport et à proposer une création contemporaine visible et engageante pour les usagers et les visiteurs du stade.

2. Cahier des charges et thématique

2.1. Thématique

L'œuvre devra illustrer un terrain multisport de manière colorée, contemporaine et dynamique, en lien avec les valeurs du sport : esprit d'équipe, dépassement de soi, inclusion, persévérance, etc. Une référence au numéro « 10 » devra apparaître dans la fresque.
L'objectif est de créer une œuvre marquante, intégrée au cadre urbain, visible depuis les espaces extérieurs et accessible à tous les publics. – Voir annexe 1

Les candidats ont la possibilité de proposer, en complément de leur proposition principale, une variante facultative intégrant la mise en peinture de l'ensemble de la façade du bâtiment (y compris la tôle ondulée), dans le respect de l'enveloppe budgétaire globale de 8 000 € TTC. Cette option ne constitue pas une obligation, mais pourra être étudiée si elle apporte une réelle valeur ajoutée artistique et visuelle au site.

2.2 Surface et support

- **Lieu :** Murs à l'arrière des tribunes du stade Parc ar C'Hoat (face au pumptrack)
- **Dimensions :** Environ 16,50 m x 2,15 m (à confirmer selon relevé de terrain) – Voir annexe 2
- **Support :** Mur brut (pas de toile ou de support intermédiaire)

3. Conditions techniques et financières

3.1. Conditions techniques

La ville fournira un mur propre et accessible, avec une préparation de surface si nécessaire. L'artiste devra être autonome dans l'organisation du chantier : matériel, échafaudage éventuel, logistique, sécurité. Aucun agent municipal ne sera mobilisé pour l'assistance au chantier.

3.2. Budget

Une enveloppe forfaitaire de **8 000 € TTC** est allouée pour la réalisation de l'œuvre, couvrant l'ensemble des frais : conception, matériel, déplacements, hébergement éventuel, temps de travail, assurances, etc.

4. Communication et droits d'auteur

La ville assurera la communication du projet via ses outils (site internet, réseaux sociaux, presse locale). L'artiste reste propriétaire de ses droits d'auteur mais autorise la ville à reproduire et diffuser des images de l'œuvre à des fins non commerciales et de promotion institutionnelle.

5. Jury et critères de sélection

Le comité de sélection, composé d'élus, de membres du Conseil municipal des jeunes et de représentants de la ville, évaluera les projets selon les critères suivants :

- Qualité artistique et cohérence avec le thème et le lieu
- Originalité de la proposition et impact visuel
- Capacité à représenter les valeurs du sport et à intégrer le numéro « 10 »
- Faisabilité technique dans le délai imparti
- Démarche écologique ou usage de matériaux durables
- Capacité à gérer le chantier de manière autonome et sécurisée

6. Calendrier du projet

- **20 juin 2025 :** Lancement de l'appel à projets (publication sur site et réseaux)
- **25 juillet 2025 :** Date limite de réception des candidatures
- **28 juillet 2025 :** Réunion de la commission et sélection du projet lauréat
- **Août 2025 :** Réalisation de la fresque (dates exactes à définir avec l'artiste)
- **6 septembre 2025** : Inauguration de l'œuvre lors du Forum des associations

7. Dossier de candidature

À envoyer par mail à **communication@moelan-sur-mer.bzh** avant le **25 juillet 2025**.
Le dossier devra comporter :

- Un **CV** ou descriptif du collectif avec statut juridique
- Une **note d'intention** expliquant la démarche artistique et l'interprétation du thème
- Un **portfolio** des œuvres ou projets réalisés
- Des **esquisses** ou maquettes du projet proposé
- Une **fiche technique** avec matériaux, outils, calendrier prévisionnel
- Un **devis détaillé**
- Une **attestation d'assurance RC professionnelle**
- Un **RIB**
- Une **attestation d'affiliation** (Maison des artistes, AGESSA, URSSAF ou n° SIRET)

8. Litiges

En cas de litige ou de désaccord, la municipalité se réserve le droit d'interpréter les clauses du présent appel à projets. Toute question juridique ou administrative sera régie par la législation française en vigueur.

Annexe 1 – Références

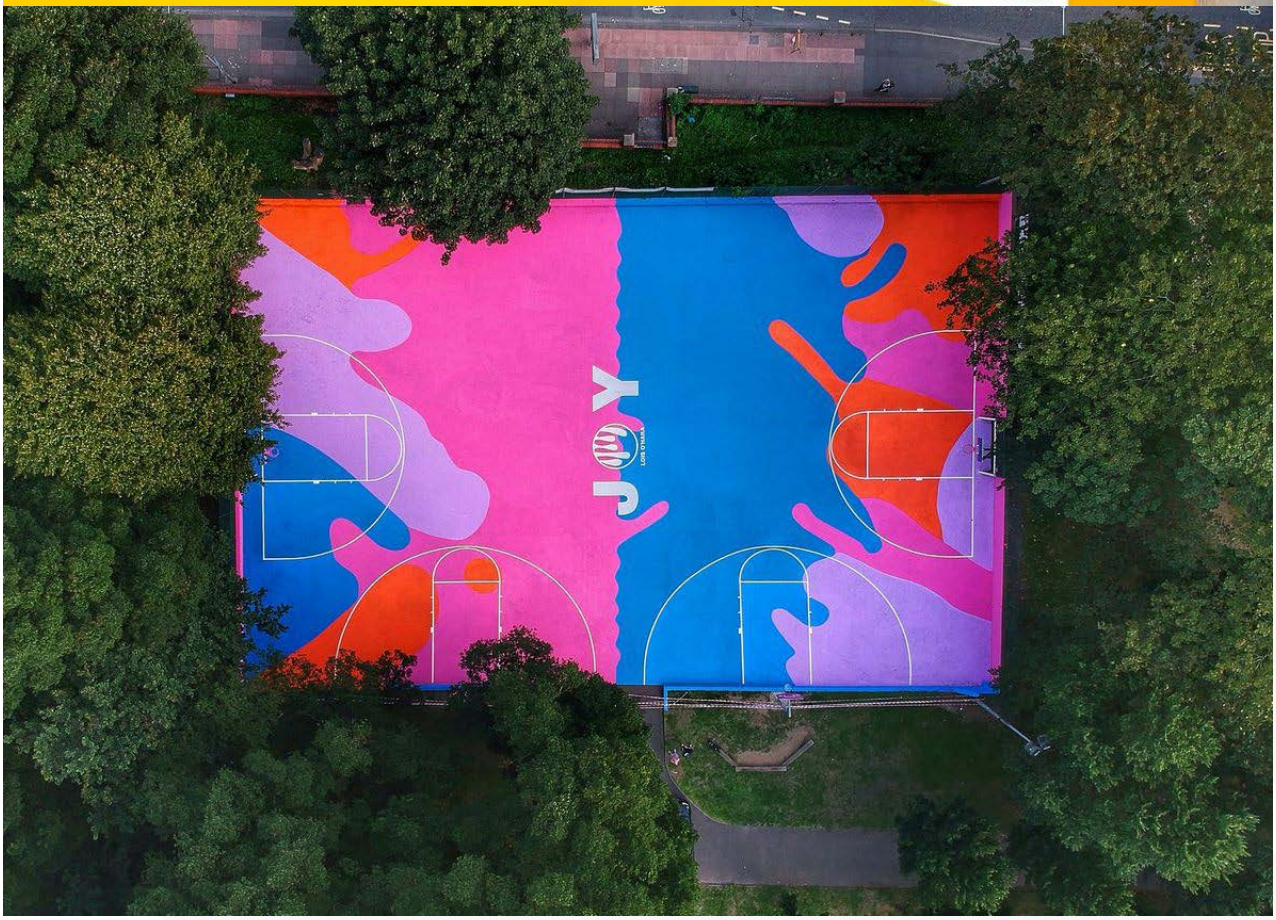

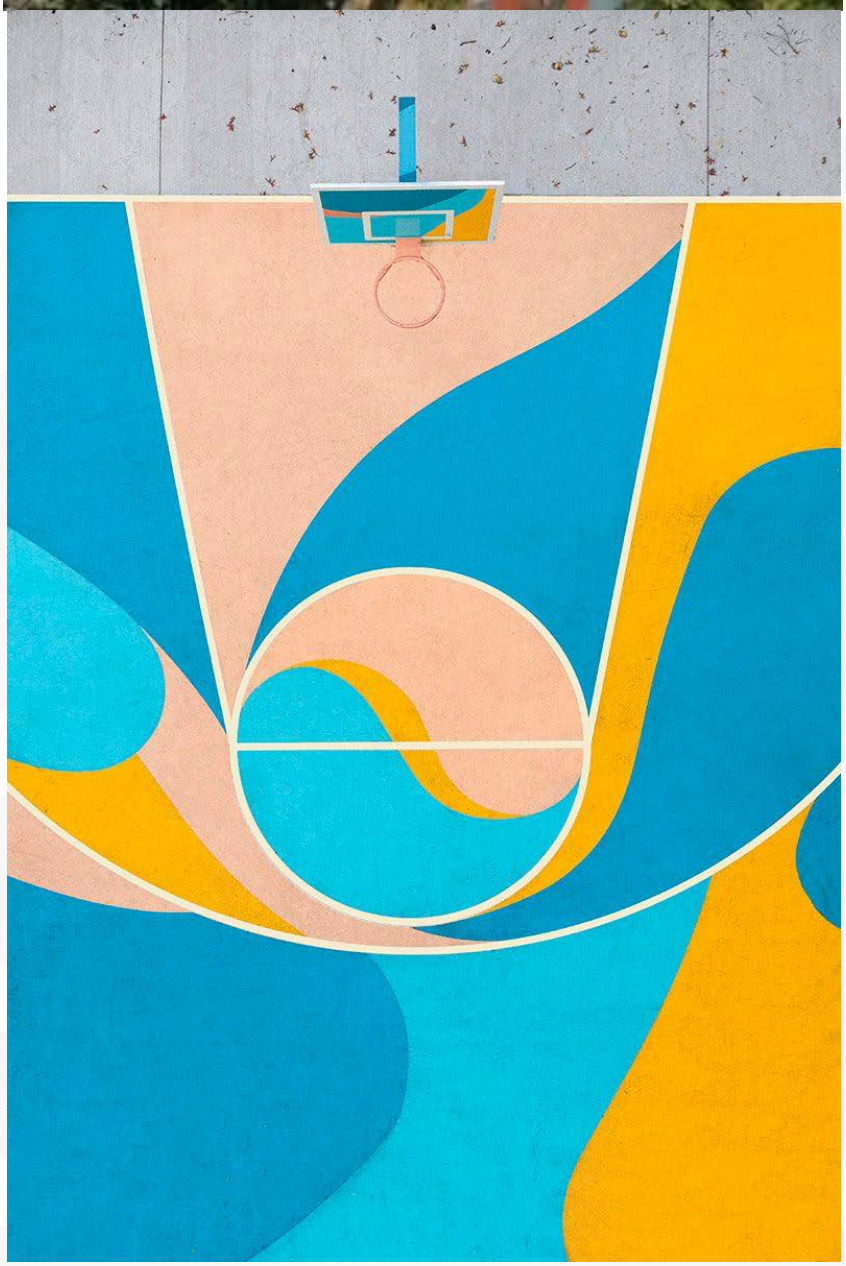

Annexe 2

Ville de Moëlan-sur-Mer
2 rue des Moulins
29350 Moëlan-sur-Mer

02 98 39 60 10
mairie@moelan-sur-mer.bzh
www.moelan-sur-mer.bzh